

DECISION D'APPROBATION DE MODELES
N° 96.00.642.006.1 DU 24 DECEMBRE 1996

Transfert au bénéfice de la société WEILLER S.A. des approbations de modèles antérieurement accordées aux balances et bascules WEILLER

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 MODIFIE RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 91-330 DU 27 MARS 1991 (ART. 10), MODIFIE PAR LE DECRET N° 93-773 DU 27 JUILLET 1993 ET LE DECRET N° 96-442 DU 22 MAI 1996, REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE.

FABRICANT

Société WEILLER S.A., Le Ragon, BP 2, 18320 Torteron.

OBJET

La présente décision transfère à la société WEILLER S.A. le bénéfice des approbations de modèles antérieurement accordées aux balances et bascules WEILLER par les décisions figurant ci-dessous et prolonge la validité de ces décisions jusqu'au 31 décembre 2002 :

- décision n° 88.1.14.636.1.3 du 29 novembre 1988 relative au dispositif mesureur de charge WEILLER modèle PCW 16 M (1) ;
- décision n° 88.1.14.636.1.4 du 29 novembre 1988 relative au dispositif mesureur de charge WEILLER modèle PCW 16 M (2).

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Le numéro d'approbation de modèle figurant sur la plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision est identique à celui fixé par les décisions précitées.

DEPOT DE MODELES

Les plans et schémas sont déposés à la sous-direction de la métrologie sous la référence DA.07-55, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement du Centre et chez le demandeur.

VALIDITE

La présente décision est valable jusqu'au 31 décembre 2002.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA

(1) Revue de Métrologie, décembre 1988, page 1259.

(2) Revue de Métrologie, décembre 1988, page 1259.